

28 mar 2014 -16:48

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mars 2014](#)

Mission d'escorte maritime dans le cadre de la destruction des armes chimiques syriennes

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé la participation belge à une mission d'escorte maritime dans le cadre de la destruction des agents chimiques syriens.

Dans le cadre de l'obligation de démantèlement des armes et installations chimiques, les armes chimiques syriennes ont été transférées à bord du navire marchand CAPE RAY, dans le port italien de Gioia Tauro. A bord de ce navire qui a été spécialement équipé, la neutralisation des agents chimiques syriens se déroulera en principe dans les eaux internationales de l'Est de la Mer Méditerranée.

La participation belge consistera en l'engagement de la frégate LEOPOLD I avec un équipage de 170 militaires pour escorter le navire CAPE RAY pendant le processus de neutralisation et pendant le transit vers le lieu où les déchets chimiques résiduels seront débarqués, à partir de fin août 2014 pendant environ trois semaines.

Le personnel concerné se verra octroyer, pendant l'exécution de cette mission le statut *engagement opérationnel - engagement de protection* (AR-03 - coefficient 3) et, lorsque l'emploi de la force sera nécessaire, le statut *engagement opérationnel - engagement armé actif* (AR-03 - coefficient 5).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>